

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), autorise mon fils/ma fille
..... à suivre l'ensemble des activités du Ski Club ASM de Pau.

Je subroge mes compétences et mes responsabilités parentales au profit du Président du Ski Club ASM de Pau ou de son représentant, en particulier pour faire procéder à tous les soins ou opérations chirurgicales avec anesthésie totale ou partielle nécessaire pour la santé de mon enfant et après diagnostic d'un médecin.

Fait à Pau, le
Signature

Autorisation parentale relative à la publication de photographies de mineurs et l'utilisation de l'image les représentant

Dans le cadre des activités du Ski Club ASM de Pau, les enfants et adolescents inscrits au Club sont susceptibles d'être pris en photo ou filmés par les encadreurs afin de donner matière à illustrer les activités pédagogiques. Les enfants ne seront jamais photographiés seuls mais ils feront partie d'un groupe de 2 à 5 personnes.

Les photos et images pourront :

- Etre utilisées lors de séances pédagogiques au sein du club (utilisation de la vidéo pour corriger les défauts techniques),
- Etre publiées dans les journaux locaux (la République, le Sud-Ouest, l'Eclair) ou diffusées sur France 3 pour Pau Sud Aquitaine,
- Servir à illustrer la plaquette, le site internet des activités du Ski Club ASM de Pau ainsi que la page Facebook,
- Servir à illustrer les publicités du Ski Club ASM de Pau.

Nous vous demandons de signer l'autorisation ci-dessous si vous autorisez le Club à photographier et à publier les images de vos enfants.

En cas d'absence de réponse ou d'accord, il ne nous sera pas possible d'utiliser les images sur lesquelles votre enfant pourra être identifié.

Je soussigné(e).....
parent ou représentant légal de
adhérent du Ski Club ASM de PAU, autorise la publication des photos et films de mon enfant dans le cadre des sorties à la neige pour la saison 2018/2019.

Fait à Pau, le

Signature

REGLEMENT INTERIEUR ET ASSURANCE

NOTICE D' ASSURANCE

Lors de mon adhésion au Ski Club ASM de Pau, je m'affilie à la F.F.S. Cette affiliation n'est pas une assurance mais une RC (responsabilité civile).

Je déclare qu'une notice d'assurance m'a été remise par l'Association.

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties mises à ma disposition par la F.F.S ainsi que des modalités de mise en œuvre de ces garanties et des formalités à accomplir en cas d'accident survenant pendant la pratique sportive des sports de neige.

Je souscris à ces garanties de base individuelles accident (assurance + assistance) sachant que cela ne conditionne pas l'accès aux compétitions et enfin **que rien n'empêche de prendre une assurance individuelle complémentaire de mon choix.**

Je souscris à ces garanties de base individuelles accident

(Assurance + assistance)

oui

non

REGLEMENT INTERIEUR

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur

oui

non

Fait à Pau, le

Signature

RAPPEL !!!

Votre enfant est inscrit pour un minimum de 10 sorties, toute sortie non effectuée sera remboursée en fin de saison si **le Club est averti de l'absence de votre enfant le Jeudi précédant la sortie du**

samedi avant 18 H par mail : asmskipau64@gmail.com

Dans le cas contraire, la sortie ne sera remboursée que du montant correspondant au forfait

Remontées mécaniques, (Vous n'êtes pas sans ignorer que le car même s'il part à vide est payé comme s'il était plein

Soit : 20 € - 6.50 € = 13.50 €